

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 17 août 2015, à 19 h.

Sous la présidence du maire, monsieur Gilles Boucher, étaient présents et formant quorum les conseillers et conseillères suivants : monsieur Daniel Beaudoin, madame Gisèle Dicaire, madame Johanne Lepage, monsieur Stéphane Longtin et madame Lisiane Monette.

Était également présent, le directeur général et greffier, monsieur Jean-François Albert.

Était absent, le conseiller, monsieur Alexandre Cantin.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture et constatation du quorum.**
- 2. Adoption de l'ordre du jour.**
- 3. Approbation de procès-verbaux.**
 - a) Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson tenue le lundi 20 juillet 2015 à 19 h.
 - b) Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson tenue le 21 juillet 2015 à 18 h 30.
- 4. Administration, finances et qualité de services**
 - a) Avis de motion du règlement # 101-2015.
 - b) Adoption du règlement # 94-2015 concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques.
 - c) Présentation et approbation des comptes.
 - d) Refinancement du règlement # 30A-2004 et des règlements # 53-2010 et # 88-2014 – Montant total de 436 500 \$ - Billet # 83. (concordance et courte échéance).
 - e) Refinancement du règlement # 30A-2004 et des règlements # 53-2010 et # 88-2014 – Montant total de 436 500 \$ - Billet # 83. (adjudication).
 - f) Caisse Desjardins de la Vallée des Pays-d'en-Haut - Renouvellement de la marge de crédit.
 - g) Proposition de services - Étude de remboursement de taxes à la consommation – Amyot Gélinas.
 - h) Dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement – Règlement d'emprunt # 100-2015 (TECQ 2014-2018) pour travaux routiers et de remplacement de ponceaux de traverse.
 - i) Mise à jour des logiciels de gestion Windows et du parc informatique – CBM Informatique Inc.
 - j) Gestion des matières résiduelles – Contrat 2016.
- 5. Sécurité publique, sécurité incendie et sécurité civile**
- 6. Travaux publics et Hygiène du milieu**
 - a) Réception définitive et libération de retenue contractuelle – Amélioration des postes de pompage des eaux usées – Dossier # HYG-201308-19 – Plomberie Brébeuf inc.
 - b) Réparation et réfection du pont dans le secteur de l'usine du Galais.
- 7. Urbanisme, environnement et mise en valeur du territoire**
- 8. Communication, loisirs, événements et culture**
 - a) Embauche – Animatrice au camp de jour 2015 – Mme Marie-Pier Duval.
 - b) Approbation de la tarification et de la programmation Loisirs Automne 2015.
 - c) Prestation de patin contemporain – Hiver en Fête 2016.
 - d) Embauche d'un sauveteur – Mélanie De LaGrave.
- 9. Correspondance.**
- 10. Affaires nouvelles.**
- 11. Période de questions.**
- 12. Levée de la séance.**

Mots du maire et des responsables de comités.

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Gilles Boucher, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum.

5361-08-2015

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation de la présente séance du conseil municipal ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Johanne Lepage et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé tel que rédigé.

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

5362-08-2015

3. a) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINTE-MARGUERITE-DU-LAC-MASSON TENUE LE LUNDI 20 JUILLET 2015 À 19 H.

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet de procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 20 juillet 2015 joint à la convocation de la présente séance du conseil municipal en vue de son approbation ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson tenue le lundi 20 juillet 2015 à 19 h soit et est approuvé tel que rédigé.

5363-08-2015

3. b) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINTE-MARGUERITE-DU-LAC-MASSON TENUE LE 21 JUILLET 2015 À 18 H 30.

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet de procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 21 juillet 2015 joint à la convocation de la présente séance du conseil municipal en vue de son approbation ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Beaudoin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson tenue le lundi 21 juillet 2015 à 18 h 30 soit et est approuvé tel que rédigé.

4. ADMINISTRATION, FINANCES ET QUALITÉ DE SERVICES

4. a) AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT # 101-2015.

Le conseiller, monsieur Daniel Beaudoin, donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance du conseil, d'un projet de règlement # 101-2015 décrétant un emprunt pour la mise à jour des plans d'interventions des réseaux municipaux ainsi que l'exécution de travaux correctifs à apporter aux installations de pompage d'aqueduc pour en augmenter le débit d'alimentation en eau potable et pour acquitter (en tout ou en partie) le coût de ces travaux ou études.

5364-08-2015

4. b) ADOPTION DU RÈGLEMENT # 94-2015 CONCERNANT LA CONSTITUTION D'UN FONDS LOCAL RÉSERVÉ À LA RÉFECTION ET À L'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES PUBLIQUES.

ATTENDU les articles 78.1 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q. c. C-47.1) qui imposent l'obligation à toute municipalité locale dont le territoire comprend le site d'une carrière ou d'une sablière de constituer un fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques ;

ATTENDU la présence d'une carrière et/ou d'une sablière sur le territoire de la Ville ou la présence éventuelle de celle-ci ;

ATTENDU l'absence de constitution d'un fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques au sens de l'article 110.1 de la *Loi sur les compétences municipales* ;

ATTENDU qu'un avis de motion a été dûment donné à cet effet à la séance ordinaire tenue le 16 mars 2015 par monsieur Stéphane Longtin, conseiller municipal ;

ATTENDU que chacun des membres du conseil reconnaît avoir reçu une copie du projet de règlement dans les délais requis, déclare l'avoir lu et renonce à sa lecture complète ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE le règlement portant le numéro 94-2015 concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques soit et est adopté et qu'il entrera en vigueur conformément à la Loi suivant sa promulgation.

5365-08-2015

4. c) PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES.

ATTENDU le dépôt de la liste des comptes pour les périodes énoncées ci-dessous par le trésorier, monsieur Sébastien Racette, qui certifie que les crédits sont disponibles pour couvrir ces dépenses ;

ATTENDU que les chèques # 24623, 24624 et 24684 sont inexistants ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Gisèle Dicaire et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE ce conseil approuve et/ou entérine le paiement des comptes suivants :

Types	Période	No chèques	Total
Dépenses incompressibles	17 juillet au 13 août 2015	24556 à 24613	60 610.70 \$
Déboursés	17 juillet au 13 août 2015	24614 à 24708	146 484.42 \$

Je certifie que les crédits sont disponibles pour couvrir ces dépenses.

Sébastien Racette
Trésorier

5366-08-2015

4. d) REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT # 30A-2004 ET DES RÈGLEMENTS # 53-2010 ET 88-2014 – MONTANT TOTAL DE 436 500 \$ - BILLET # 83. (CONCORDANCE ET COURTE ÉCHÉANCE)

ATTENDU que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson souhaite emprunter par billet un montant total de 436 500 \$:

Règlements d'emprunt	Objet des règlements	Pour des montants de \$
30A-2004	Travaux de réfection sur des tronçons de chemins municipaux énumérés ci-après et un emprunt de 300 000 \$, par billets, pour en défrayer les coûts. Chemin de Chertsey, Chemin Fridolin-Simard et Chemin d'Entrelacs	177 200 \$
53-2010	Remplacement de conduites d'aqueduc et de réfection de chaussées dans le secteur du chemin d'Estérel, de la rue du Sentier-du-Bouleau, de la rue du Sentier-du-Loup et de la rue du Sentier-du-Sommet	11 300 \$
88-2014	Acquisition d'un camion six roues 2015, d'une benne et d'équipements divers	248 000 \$

ATTENDU qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Gisèle Dicaire et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

QU'un emprunt par billet au montant de 436 500 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 30A-2004, 53-2010 et 88-2014 soit réalisé ;

QUE les billets soient signés par le maire, ou le maire suppléant en son absence et le trésorier ;

QUE les billets soient datés du 24 août 2015 ;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement ;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2016	38 300 \$
2017	39 300 \$
2018	40 400 \$
2019	41 400 \$
2020	42 400 \$ (à payer en 2020)
2020	234 700 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 24 août 2015), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 30A-2004, 53-2010 et 88-2014, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

5367-08-2015

4. e) REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT # 30A-2004 ET DES RÈGLEMENTS # 53-2010 ET 88-2014 – MONTANT TOTAL DE 436 500 \$ - BILLET # 83. (ADJUDICATION)

ATTENDU les soumissions conformes reçues à l'heure d'ouverture le 17 août 2015 à 10 h suite à l'appel d'offres public de Financière Banque Nationale inc., et Caisse Desjardins de la Vallée des Pays-d'en-Haut ;

ATTENDU que l'offre de Financière Banque Nationale inc., est la plus avantageuse pour la Ville ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Gisèle Dicaire et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson accepte l'offre qui lui est faite de Financière Banque Nationale inc., pour son emprunt par billet en date du 24 août 2015 au montant de 436 500 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 30A-2004, 53-2010 et 88-2014. Ce billet est émis au prix de 98,557 CAN pour chaque 100 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

Montant	Taux	Date d'échéance
38 300 \$	1.75 %	24 août 2016
39 300 \$	1.85 %	24 août 2017
40 400 \$	1.95 %	24 août 2018
41 400 \$	2.05 %	24 août 2019
277 100 \$	2.15 %	24 août 2020

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

5368-08-2015

4. f) CAISSE DESJARDINS DE LA VALLÉE DES PAYS-D'EN-HAUT - RENOUVELLEMENT DE LA MARGE DE CRÉDIT.

ATTENDU l'analyse des besoins de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson en matière d'avance pour le budget d'opération et les dépenses d'immobilisations ;

ATTENDU que la marge de crédit actuelle au montant de 3 000 000 \$ répond adéquatement aux besoins précités ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson demande à la Caisse Desjardins de la Vallée des Pays-d'en-Haut de renouveler la marge de crédit au montant de 3 000 000 \$ au taux préférentiel et autorise le maire, monsieur Gilles Boucher, ou le maire suppléant en son absence, et le trésorier, monsieur Sébastien Racette, ou le directeur général ou la greffière adjointe en son absence, à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson tous les documents inhérents à cette demande.

5369-08-2015

4. g) PROPOSITION DE SERVICES EN TAXES À LA CONSOMMATION – AMYOT GÉLINAS.

ATTENDU les différents changements législatifs et jurisprudentiels au cours des dernières années concernant l'application de la taxe sur les produits et services (TPS) et de la taxe de vente du Québec (TVQ) ;

ATTENDU les nouvelles règles applicables pour les municipalités concernant les remboursements partiels de la taxe de vente du Québec depuis le 1^{er} janvier 2014 ;

ATTENDU les besoins de la Ville d'obtenir des ressources professionnelles externes pour l'assister dans le cadre d'une étude de l'application des taxes à la consommation à l'égard des divers types de revenus ainsi que des règles applicables au niveau des dépenses d'exploitation et des dépenses en immobilisations ;

ATTENDU l'offre de services de la firme Amyot Gélinas S.E.N.C.R.L., en date du 21 juillet 2015 ;

ATTENDU que les honoraires professionnels facturables dans ce dossier seront déterminés à raison de 30% des remboursements additionnels de TPS et de TVQ et ne pourront excéder 25 000 \$ taxes incluses ;

ATTENDU la recommandation favorable du trésorier, monsieur Sébastien Racette ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE ce conseil accepte l'offre précitée et attribue un mandat à la firme Amyot Gélinas pour l'analyse de l'application des taxes sur les revenus et l'optimisation des remboursements des taxes payées par la Ville.

QUE cette dépense soit financée à même les remboursements additionnels à percevoir.

4. h) DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT – RÉGLEMENT D'EMPRUNT # 100-2015 (TECQ 2014-2018) POUR TRAVAUX ROUTIERS ET DE REMPLACEMENT DE PONCEAUX DE TRAVERSE.

M. Jean-François Albert, greffier, dépose conformément à la procédure édictée à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le certificat des résultats de la procédure d'enregistrement pour le règlement d'emprunt # 100-2015 autorisant une dépense au montant de 83 000 \$ et un emprunt au même montant afin de financer des travaux routiers et de remplacement de ponceaux de traverse.

5370-08-2015

4. i) MISE À JOUR DES LOGICIELS DE GESTION WINDOWS ET DU PARC INFORMATIQUE – CBM INFORMATIQUE INC.

ATTENDU les besoins de la Ville en matière d'outils performants pour la gestion de ses opérations dans les différents services ;

ATTENDU la nécessité d'actualiser les logiciels d'exploitation (Windows XP SP3) ainsi que les logiciels de gestion Office 2003, qui ne sont plus supportés par la firme Microsoft Office depuis le 8 avril 2014, sur tous les postes informatiques de la Ville ;

ATTENDU que certains postes informatiques sont désuets et qu'il est nécessaire de procéder à leur remplacement ;

ATTENDU l'offre de services de la firme CBM informatique Inc., en date du 30 juillet 2015 au montant de 1 240 \$ plus les taxes applicables pour la mise à jour des logiciels d'exploitation Windows, au montant de 7 432.16 \$ plus les taxes applicables pour les logiciels de gestion Office 2003 et au montant de 4 848.85 \$ plus les taxes applicables pour l'achat de trois nouveaux postes informatiques et une imprimante laser ;

ATTENDU le programme triennal d'immobilisations 2015-2016-2017 de la Ville ;

ATTENDU la recommandation favorable du trésorier, monsieur Sébastien Racette ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Gisèle Dicaire et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE ce conseil accepte l'offre de la firme CBM Informatique Inc., et lui attribue le contrat pour la mise à jour des logiciels d'exploitation et de gestion ainsi que le remplacement de certains postes informatiques pour un montant total de 13 521.01 \$ plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit financée à même le fonds de roulement pour une période de cinq ans.

5371-08-2015

4. j) GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – CONTRAT 2016.

ATTENDU le contrat de collecte et de traitement des ordures qui vient à échéance au

31 décembre 2015 avec la possibilité de le reconduire pour une période d'un an en vertu d'une option inscrite au contrat ;

ATTENDU la résolution adoptée le 16 juin 2015 par le conseil des maires de la MRC des Pays-d'en-Haut #CM205-06-15 annonçant l'intention de la MRC des Pays-d'en-Haut de déclarer sa compétence à l'égard des municipalités locales de son territoire relativement à l'ensemble de la gestion des matières résiduelles ;

ATTENDU que la MRC des Pays-d'en-Haut ira en appel d'offres dans les prochains mois pour offrir aux citoyens de la ville, à partir du 1^{er} septembre 2016, le service de collecte et transport des déchets, des matières recyclables et des matières putrescibles ainsi que le traitement des matières putrescibles, incluant l'achat de bacs de 240 litres pour gérer ces matières ;

ATTENDU les orientations gouvernementales en gestion des matières résiduelles qui obligent les villes à interdire l'enfouissement des matières putrescibles d'ici 2020 ;

ATTENDU la volonté de la MRC des Pays-d'en-Haut d'uniformiser les services de gestion des matières résiduelles à l'échelle de son territoire et que plusieurs municipalités ont déjà signifié leur intention à la MRC des Pays-d'en-Haut de procéder à la collecte et au traitement des matières putrescibles ;

ATTENDU que la MRC des Pays-d'en-Haut désire obtenir une confirmation de la ville de son intention de collecter les matières putrescibles dès septembre 2016 ;

ATTENDU la demande la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) dont la municipalité est membre, à l'effet de leur transmettre une résolution identifiant l'année de démarrage de la collecte des matières putrescibles ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE ce conseil avise la MRC des Pays-d'en-Haut et la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge de l'intention de la ville de procéder à la récolte des matières putrescibles dès 2016.

QUE ce conseil mandate la direction générale à négocier avec le fournisseur actuel la reconduction du contrat de collecte des déchets ultimes pour la période du 1^{er} janvier au 31 août 2016 en vertu de l'année d'option inscrite au contrat.

QUE ce conseil mandate le service de l'urbanisme et de l'environnement pour identifier rapidement les endroits où des sites d'apports volontaires pourraient être installés dès septembre 2016.

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE, SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE.

6. TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

5372-08-2015

6. a) RÉCEPTION DÉFINITIVE ET LIBÉRATION DE RETENUE CONTRACTUELLE – AMÉLIORATION DES POSTES DE POMPAGE DES EAUX USÉES – DOSSIER # HYG-201308-19 – PLOMBERIE BRÉBEUF INC.

ATTENDU la résolution # 4651-09-2013 prise le 4 septembre 2013 par laquelle ce conseil attribuait un contrat à Plomberie Brébeuf inc., pour les améliorations aux postes de pompage des eaux usées pour un montant de 382 242.86 \$ plus les taxes applicables selon les dispositions au devis # HYG-201308-19 ;

ATTENDU le certificat de réception définitive des ouvrages (paiement final) tel que préparé par monsieur Jesse Tremblay, ing., de Les Consultants S. M. inc., en date du 21 février 2015 pour la conformité des travaux, la libération de la retenue contractuelle résiduelle et le paiement d'une somme de 18 870.01 \$ plus les taxes applicables, tel qu'il appert à la facture # 28768 de Plomberie Brébeuf inc. ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Beaudoin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE ce conseil accepte les travaux tels que réalisés, approuve la libération de la retenue contractuelle précitée et autorise le Service de la trésorerie à acquitter le paiement du certificat final précité pour les travaux effectués par Plomberie Brébeuf inc., dans le cadre du dossier # HYG-201308-19, au montant global de 18 870.01 \$ plus les applicables, le tout payable par le règlement # 66-2013.

5373-08-2015

6. b) RÉPARATION ET RÉFECTION DU PONT DANS LE SECTEUR DE L'USINE DU

GALAIS

ATTENDU l'état de détérioration du pont, notamment en raison d'un accident survenu le 9 juillet 2015 ;

ATTENDU que le pont est la propriété de la Ville ;

ATTENDU que les coûts approximatifs pour la réparation sont de l'ordre de ± 5 000 \$;

ATTENDU la réclamation faite à nos assureurs ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Johanne Lepage et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le service des travaux publics à procéder à la réparation et la réfection du pont.

QUE cette dépense d'au maximum 5 000 \$ soit financée à même le Fonds de Parcs et terrains de jeux.

7. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

8. COMMUNICATION, LOISIRS, ÉVÉNEMENTS ET CULTURE

5374-08-2015

8. a) EMBAUCHE – ANIMATRICE AU CAMP DE JOUR 2015 – MME MARIE-PIER DUVAL.

ATTENDU la résolution # 5293-05-2015 prise le 19 mai 2015 par laquelle ce conseil procédait à l'embauche de ses animateurs du camp de jour 2015 ;

ATTENDU qu'il y a lieu de remplacer une monitrice absente pour une durée indéterminée ;

ATTENDU la disponibilité et l'intérêt de madame Marie-Pier Duval, monitrice au camp de jour 2014 qui se qualifie pour cet emploi ;

ATTENDU la recommandation favorable de la coordonnatrice Loisirs, événements et culture, madame Cassandra Carette ;

ATTENDU le règlement # 93-2015 relatif à la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au directeur général ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE ce conseil entérine l'embauche de madame Marie-Pier Duval à titre de salariée étudiante au poste d'animatrice du camp de jour 2015 à compter du 27 juillet 2015 et pour la durée de l'absence de madame Sophie Gagnon selon l'horaire établi, soit 40 heures par semaine, le tout selon l'article 4.06 de la convention collective en vigueur et sa convention d'embauche complétée avec madame Cassandra Carette, coordonnatrice Loisirs, événements et culture.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 02-70190-141.

5375-08-2015

8. b) APPROBATION DE LA TARIFICATION ET DE LA PROGRAMMATION LOISIRS AUTOMNE 2015.

ATTENDU la préparation par le Service communications, loisirs, événements et culture de la programmation des activités de loisirs pour la saison d'automne 2015 et les tarifs associés à chacune de ces activités ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE ce conseil accepte les activités proposées de même que les tarifs exigés à la programmation des activités Automne 2015 jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

5376-08-2015

8. c) PRESTATION DE PATIN CONTEMPORAIN AVEC ATELIERS ET ANIMATION PARTICIPATIVE.

ATTENDU l'appréciation partagée pour l'activité « Prestation de patin contemporain avec

ateliers et animation participative » du 21 février 2015 réalisée dans le cadre de l'Hiver en Fête ;

ATTENDU que le fournisseur « Le Patin Libre » est de plus en plus populaire et réalise des spectacles à l'extérieur de la province, du pays et en Europe ;

ATTENDU que les artistes du fournisseur seront disponibles le samedi 13 février 2016 afin de réaliser une performance sur l'anneau de glace de la patinoire du lac Masson dans le cadre d'Hiver en Fête ;

ATTENDU que le fournisseur offre une prestation à un meilleur coût qu'en 2015 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Gisèle Dicaire et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE ce conseil autorise la tenue de l'activité « prestation de patin contemporain avec ateliers et animation participative » réalisée par Le Patin Libre selon le contrat à intervenir entre la Ville et le fournisseur. Cette performance aura lieu dans le cadre d'Hiver en Fête, le samedi 13 février 2016.

QUE cette dépense de 2 500 \$ soit affectée à même le poste budgétaire # 02-70160-447 et que le déboursé soit fait en deux versements égaux de 1 250 \$ soit à la signature du contrat et le jour de l'événement.

5377-08-2015

8. d) EMBAUCHE D'UN SAUVETEUR MÉLANIE DE LAGRAVE.

ATTENDU le concours d'emploi # 201503-10 pour combler un poste de sauveteur national pour le camp de jour 2015 ;

ATTENDU que le sauveteur embauché par la résolution # 5353-07-2015 adoptée le 20 juillet 2015, soit monsieur Alain Boivin, s'est désisté de cet emploi ;

ATTENDU la recommandation favorable de la directrice du Service communications, loisirs, événements et culture, madame Julie Forgues ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE ce conseil entérine l'embauche de madame Mélanie De Lagrave pour combler le poste de sauveteur national jusqu'au 21 août 2015, le tout selon l'entente établie avec la directrice Communications, loisirs, événements et culture, madame Julie Forgues.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 02-70190-141.

9. CORRESPONDANCE

10. AFFAIRES NOUVELLES.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

5378-08-2015

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Étant 19 h 36, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents de lever l'assemblée, l'ordre du jour étant épuisé.

(signé)

Monsieur Gilles Boucher
Maire

(signé)

Monsieur Jean-François Albert
Directeur général et greffier